

Intitulé du diplôme

Master 2 Droit du travail et de la protection sociale 2026-2027

Composante(s) concernée(s)

DSEG

Nombre de redoublements autorisés pour l'année : visée : 0

N° Semestre						Session 1						Session 2						Paramétrage APOGEE					
N°	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report				
9		SE	SEMESTRE 9																				
		UE	Théorie du droit du travail	3													oui						
		EC	Théorie du droit du travail			ET	Oral	1	20 minutes	Oral	1	20 minutes	note/20										
		UE	Rapport de travail	6													oui						
		EC	Rapport de travail			ET	Ecrit	1	3 heures	Ecrit	1	3 heures	note/20										
		UE	Relations professionnelles	6													oui						
		EC	Relations professionnelles			ET	Ecrit	1	3 heures	Ecrit	1	3 heures	note/20										
		UE	Emploi et conditions de travail	6													oui						
		EC	Emploi et conditions de travail			ET	Ecrit	1	3 heures	Ecrit	1	3 heures	note/20										
		UE	Droit social européen et international	3													oui						
		EC	Droit social européen et international			ET	Oral	1	20 minutes	Oral	1	20 minutes	note/20										
		UE	Langue et internationalisation	3													oui						
		EC	langue et internationalisation			ET	Travaux encadrés avec restitution écrite et orale	1	20 minutes (restitution orale)	/	/	/	note/20										
		UE	Droit du travail en contexte	3													oui						
		EC	Droit du travail en contexte			ET	Grand oral	1	2,5 heures	Grand oral	1	2,5 heures	note/20										
10		SE	SEMESTRE 10																				
		UE	Expertise et raisonnement juridiques	3													oui						
		EC	Expertise et raisonnement juridiques			ET	Ecrit	1	1 heure	Ecrit	1	1 heure	note/20										
		UE	Protection sociale approfondie	6													oui						
		EC	Prot sociale approfondie			ET	Ecrit	1	3 heures	Ecrit	1	3 heures	note/20										
		UE	Law clinic en droit social	3													oui						
		EC	Law clinic en droit social			ET	Travaux de groupe encadrés avec restitution écrite	2 (*) (**) (***)	/	/	/	/	note/20										
		UE	Alternance ou projet de recherche	18																			
		CHOI	Choix alternance ou projet														oui						
		STG	Mémoire de recherche, stage et soutenance					1	30 minutes (soutenance)	/	/	/	note/20				oui						
		PRJ	Alternance, rapport d'alternance et soutenance					1	30 minutes (soutenance)	/	/	/	note/20										
Précisions complémentaires																							
(*) La première activité se rapporte à un sujet, une recherche ou une action au cœur de la cité, impliquant l'ensemble de la promotion. La seconde activité peut prendre la forme d'une participation, individuelle ou collective, à un concours ouvert aux étudiants de master 2 en droit social (par exemple, le Challenge AFOIT ou le Prix du Code du travail annoté) ; chaque étudiant se positionne, en principe, sur un concours, mais si l'étudiant entend participer à deux concours, la note finale pourra donner lieu à une majoration, sous forme de bonus attribué par l'équipe pédagogique, et ce, dans la limite de 2 points supplémentaires.																							
(**) Chaque activité donne lieu à une note qui compte pour 50 % de la note de l'UE, ce à quoi s'ajoute un éventuel bonus dans les conditions précisées ci-dessus.																							
(***) La note de l'UE peut être majorée, dans la limite de 1 pt, en fonction de la note attribuée à l'étudiant au titre de la présentation (5 à 7 minutes maximum) qu'il réalisera sur un sujet ayant trait à l'actualité du droit du travail. La majoration est de +0,2 pour une note de 10 à 11,99 ; +0,4 pour une note de 12 à 13,99 ; +0,6 pour une note de 14 à 15,99 ; +0,8 pour une note de 16 à 17,99 ; +1 pour une note de 18 à 20.																							
Dispositions particulières																							
1 - Les UE intitulées "Rapport de travail", "Relations professionnelles", "Emploi et conditions de travail" et "Protection sociale approfondie" se voient appliquer une note plancher, qui est de 5/20. L'étudiant ne valide, dès lors, le premier et/ou le second semestre que s'il obtient au moins la note de 5/20 aux différentes UE donnant lieu à cette note-plancher.																							
2 - L'ensemble des UE comportant des enseignements (c'est-à-dire toutes les UE, à l'exception de celle intitulée "Alternance ou projet de recherche") donnent lieu à une obligation d'assiduité pour l'étudiant, à chacun des cours dispensés. Cette assiduité est contrôlée lors de chaque journée ou demi-journée de cours, au moyen d'une feuille d'émargement signée par les étudiants ainsi que par l'intervenant. A partir de deux absences non justifiées, l'étudiant perd 2 points à la note de l'UE correspondante. Au-delà de ce seuil, chaque absence non justifiée conduit l'étudiant à perdre, en sus, 1 point à la note de l'UE correspondante. Les justificatifs d'absence doivent être présentés au plus tard dans les huit jours qui suivent l'absence.																							
3 - BZE : Le bonus ne peut être, en principe, ajouté qu'à une moyenne annuelle égale ou supérieure à 10. L'attribution d'un bonus de points égal ou inférieur à 5 % des points nécessaires à la validation de l'année pour motif "d'engagement étudiant" est cependant possible, sur décision du jury.																							

Dispositions particulières

La compensation est annuelle.